



**LASSAC officiel**

**Billet n° 41**

**9 octobre 2012**

*L'information vérifiable issue de documents officiels ... consultable à volonté, en préservant votre anonymat*

*Pour consulter l'original d'un document cité en bleu souligné : cliquez dessus*

## DUP : l'arlésienne, façon préfet



### Quand on en reparle ...

Conférence de presse magistrale ! Presse écrite et télévisée !

Le Préfet de l'Aude annonce " ne pas pouvoir bloquer plus longtemps la procédure de Déclaration d'Utilité Publique " (DUP) attendue par le SYDOM pour la réalisation de son projet de méga décharge d'ordures ménagères à LASSAC. Les médias locaux en ont fait bon écho, notamment : [L'indépendant](#), [La Dépêche du Midi](#), [Midi Libre](#) et [FR3](#).

### Quand elle re-disparaît ...

Dès le lendemain, et fort de cette annonce en fanfare, le service de la communication de la préfecture donne l'information officielle, foudroyant le message de la veille : **le Préfet a donc demandé au SYDOM de ré-actualiser son dossier ... A la réception du dossier, les services de l'État saisiront l'autorité environnementale afin que cette dernière émette un avis.**

**" [Le Préfet a donc demandé au SYDOM de ré-actualiser son dossier](#) ... Ce dernier devrait être déposé en préfecture dans les prochaines semaines "**

En bref, le représentant de l'État n'a plus le dossier en main !

### Question communication, l'État reprend d'une main ce qu'il a donné de l'autre

Au-delà de cet extraordinaire épisode d'une médiatisation en opposition avec la réalité administrative, il est amusant de rappeler l'ampleur des dégâts, au vu des propres [constats du SYDOM](#) et du Préfet :

- 10 août 2010 : dépôt du dossier de DUP
- 22 octobre 2010 : retrait du dossier
- 26 novembre 2010 : autorisation du SYDOM pour déposer le dossier modifié (2<sup>nd</sup>e version)
- entre ces dates : après " examen [du dossier] par les différents services de l'État " des modifications ont été apportées après le 26 novembre 2010 (3<sup>ième</sup> version)
- 30 juin 2011 : le SYDOM approuve la 3<sup>ième</sup> version, et autorise son dépôt en préfecture
- 5 octobre 2012 : le préfet indique avoir " demandé au SYDOM de ré-actualiser son dossier ", donc son énième retrait, et précise que " ce dernier devrait être déposé en préfecture " plus tard, pour la 4<sup>ième</sup> fois !

Pour sûr, le Préfet " ne pouvait pas bloquer plus longtemps la procédure ", surtout s'il en est dessaisi.

Ne doutons pas un seul instant que dès son futur dépôt – s'il se fait un jour – le dossier sera à nouveau analysé, d'autres vices seront dénoncés, avec pour résultat encore un nouveau retrait ...

Il reste au SYDOM à présenter un dossier irréfutable ... ça n'en prend pas le chemin !

## DUP : l'arlésienne à suivre ...